

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE LA MAISON DE QUARTIER (H/F)

Réf. : CY/24/22/MISCIVPDAMQT/MDP

Ville de 68 000 habitants disposant d'une qualité de vie et d'une offre riche de services au public, Cergy est située à une trentaine de kilomètres de Paris (RER A, SNCF, A15...), aux portes du Parc naturel du Vexin. Elle constitue un pôle économique et administratif majeur du territoire, avec une attractivité culturelle et étudiante forte.

La maison de quartier des Touleuses est une structure municipale de la ville de Cergy qui met en œuvre des actions au cœur d'un quartier, entre autre autour du lien social, la parentalité, l'inclusion sociale et la participation citoyenne.

La maison de quartier propose de nombreuses activités, aussi bien culturelles, artistiques, sportives, éducatives, mais aussi des permanences d'aides aux démarches administratives et ateliers informatiques. Tout au long de l'année, elle travaille en lien avec les autres acteurs et actrices du territoire : écoles, associations, commerces, et surtout les habitants/es.

La maison de quartier des Touleuses est située au sud de Cergy et intervient sur les quartiers Orée du Bois et Bois d'Oise.

MISSIONS ET OBJECTIFS

- Participer à des actions d'accueil d'un public familial à travers des animations, sorties, et ateliers de médiation culturelle, en lien avec la programmation culturelle,
- Participer au développement des temps conviviaux pour permettre le partage d'activités entre parents et enfants et ainsi renforcer les liens intrafamiliaux, notamment autour de la médiation culturelle,
- Participer aux réunions d'équipe,
- Co-animer des ateliers créatifs, manuels, cuisine, actions hors les murs,
- Mobiliser le public en allant à leur rencontre sur le quartier,
- Amener les jeunes et les familles sur des spectacles dans la ville pour leur permettre de découvrir des propositions artistiques diverses en lien avec l'équipe du secteur famille.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Durée de l'engagement volontaire : **8 mois** – 24h hebdomadaires hors vacances scolaires et 30h à 35h hebdomadaires durant les vacances scolaires.

Une indemnité de 504,98 euros nets par mois est directement versée au volontaire par l'État.

La Ville de Cergy verse en complément une prestation d'un montant de 114,85 euros.

Les volontaires en Service Civique bénéficient d'une protection sociale.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Déplacement sur le territoire dans le cadre des missions.

LES CONDITIONS POUR S'ENGAGER AU SEIN DE LA VILLE

Avoir entre 18 et 25 ans.

Posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Pour toute question sur les conditions d'accès au Service Civique, vous pouvez vous rapprocher des Points d'Information Jeunesse ou de la Mission Locale.

Date de prise de fonction souhaitée : dès que possible

Tous les postes de la ville de Cergy sont ouverts aux personnes en situation de handicap.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) sous la référence CY/24/22/MISCIVPDAMQT/MDP à l'attention de Monsieur le Maire :

> sur le site de la ville : <https://www.cergy.fr/votre-mairie/cergy-recrute/>

> par mail : emploi.recrutement@cergy.fr

> par courrier : Hôtel de Ville de Cergy – Direction des Ressources Humaines – 3 place Olympe de Gouges – BP 48000 CERGY – 95801 CERGY-PONTOISE CEDEX